

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Conseil Communautaire – Jeudi 2 février 2017



Débat, dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget, sur :

- les orientations générales du Budget (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes et hypothèses de construction du budget)
- les engagements pluriannuels envisagés (orientations en matière de autorisation de programme)
- l'évolution, la gestion et les caractéristiques de l'endettement

dans l'objectif de permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle de l'épargne

Présentation d'informations relatives aux effectifs (structure, rémunérations, avantages, durée du temps de travail)

## Sommaire:

### 1/ Contexte

*Environnement international et national*

*Dispositions des lois de finances rectificative pour 2016 et initiale pour 2017*

*Contexte local*

### 2/ Orientations 2017 pour le budget principal

- *Ressources de fonctionnement*
- *Dépenses de fonctionnement*
- *Dette*
- *Epargne*
- *Investissement*

## Sommaire:

### 3/ Orientations pour les budgets annexes

- Budget annexe eau potable
- Budget annexe assainissement
- Budget annexe régie à autonomie financière eau potable
- Budget annexe régie à autonomie financière assainissement
- Budget annexe Immobilier d'entreprises
- Budget annexe régie à autonomie financière activités culturelles
- Budget annexe zones de aménagement



# Contexte

## *Environnement international et national*

Environnement international de la zone euro – 2016:

- ” Faiblesse de l’euro, des taux d’intérêt et du prix du pétrole → croissance sur les 2 premiers trimestres 2016 (Espagne, Allemagne)
- ” Retour de l’inflation lié à la remontée des prix du pétrole → impact négatif sur la consommation des ménages

Mais incertitudes mondiales → impact sur les investissements

Brexit au RU, gouvernement fragile en Espagne, financement de la dette en Grèce, élections présidentielles et législatives en France, politique économique américaine

## *Environnement international et national*

Environnement international de la zone euro:

3 facteurs principaux pour 2017:

faiblesse de l'euro

politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit

politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certaines pays (Allemagne, Italie)

Mais poids de l'inflation sur la croissance

Perspectives de croissance: 1,2% en moyenne en 2017

## Environnement international et national

Environnement international	2015	2016	2017
Taux de croissance PIB zone euro (en %)	2	1,6	1,5
Prix à la consommation zone euro (en %)	0	0,2	1,1
Prix du baril du brent (en \$)	53	42	45
Taux de change euro/dollar	1,11	1,11	1,12

Source: chiffres clés du PLF 2017

## *Environnement international et national*

Environnement national :

Maintien de la croissance française

Inflation faible mais en hausse depuis mai 2016

Taux d'intérêt faibles mais augmentation probable liée à l'inflation

Faiblesse de l'euro → amélioration de la compétitivité des entreprises françaises

## Environnement international et national

Environnement national	2015	2016	2017
PIB (en md d'€)	2 181	2 232	2 287
Croissance du PIB en volume (%)	1,3	1,5	1,5
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	0,0	0,1	0,8
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-3,3	-2,7
Dette publique (en % du PIB)	96,2	96,1	96,0
Part des prélèvements obligatoires (en % du PIB)	44,7	44,5	44,5
Part des dépenses publiques (en % du PIB)	55,5	55,0	54,6

Source: chiffres clés du PLF 2017

## Les principales dispositions des lois de finances rectificative pour 2016 et initiale pour 2017

### 1/ la contribution au redressement des finances publiques

LPFP 2014/2019: plan d'économies de 50 Md € réparties sur 2015-2017

LFI pour 2017 : réduction de la contribution du bloc communal en 2017 suite à l'annonce du Président de la République

en milliards d'euros	Pour mémoire 2014	2015	2016	2017
Contribution totale	1,50	3,67	3,67	2,634
Bloc communal (56%)	0,840	2,071	2,071	1,035
Communes	0,588	1,45	1,45	0,725
EPCI	0,252	0,62	0,62	0,310
Départements (31%)	0,476	1,148	1,148	1,148
Régions (12%)	0,184	0,451	0,451	0,451

## *Les principales dispositions des lois de finances rectificative pour 2016 et initiale pour 2017*

### 2/ la DGF du bloc communal

DGF des communes: augmentation des enveloppes nationales des dotations de péréquation verticale (DSU et DSR) et modification des conditions d'éligibilité

Enveloppe nationale de DSU: + 180 M€

Enveloppe nationale de DSR: + 117 M€

Conditions d'éligibilité de la DSU modifiée:

proportion de communes de + 10 000 hab éligibles ramenée à 2/3

répartition de la hausse sur toutes les communes éligibles

modification de l'indice synthétique d'éligibilité et de répartition de la DSU

➡ impact sur la répartition du FPIC 2018 entre la CU et les communes





*Les principales dispositions des lois de finances rectificative pour 2016 et initiale pour 2017*

## 2/ la DGF du bloc communal

Réforme de la DGF annoncé pour 2017 décalée à 2018 dans le cadre d'une loi spécifique (et non en loi de finances) en raison de l'instabilité du paysage institutionnel (regroupements intercommunaux, communaux)



*Les principales dispositions des lois de finances rectificative pour 2016 et initiale pour 2017*

### 3/ la péréquation

FPIC: montant de l'enveloppe nationale maintenu à 1 milliard d'euros

### Impact sur la part FPIC 2018 de la CU:

FSRIF: enveloppe nationale fixée à 310 M€, soit +20 M€

augmentations d'enveloppes nationales des dotations de péréquation verticale (DSU et DSR) et la modification des conditions d'éligibilité



## *Les principales dispositions des lois de finances rectificative pour 2016 et initiale pour 2017*

### 4/ les Attributions de compensation

Possibilité d' instituer une AC en investissement par délibération concordante dans l'objectif de limiter les impacts sur l'autofinancement

Clarification des dispositions d'évaluation des charges:

- Évaluation par la CLETC des charges dans les 9 mois après la date de transfert
- Modalités de transmission et délai d'approbation du rapport CLETC précisés



## *Les principales dispositions des lois de finances rectificative pour 2016 et initiale pour 2017*

5/ la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité

Nouveau mécanisme de détermination du coefficient de revalorisation forfaitaire à compter de 2018

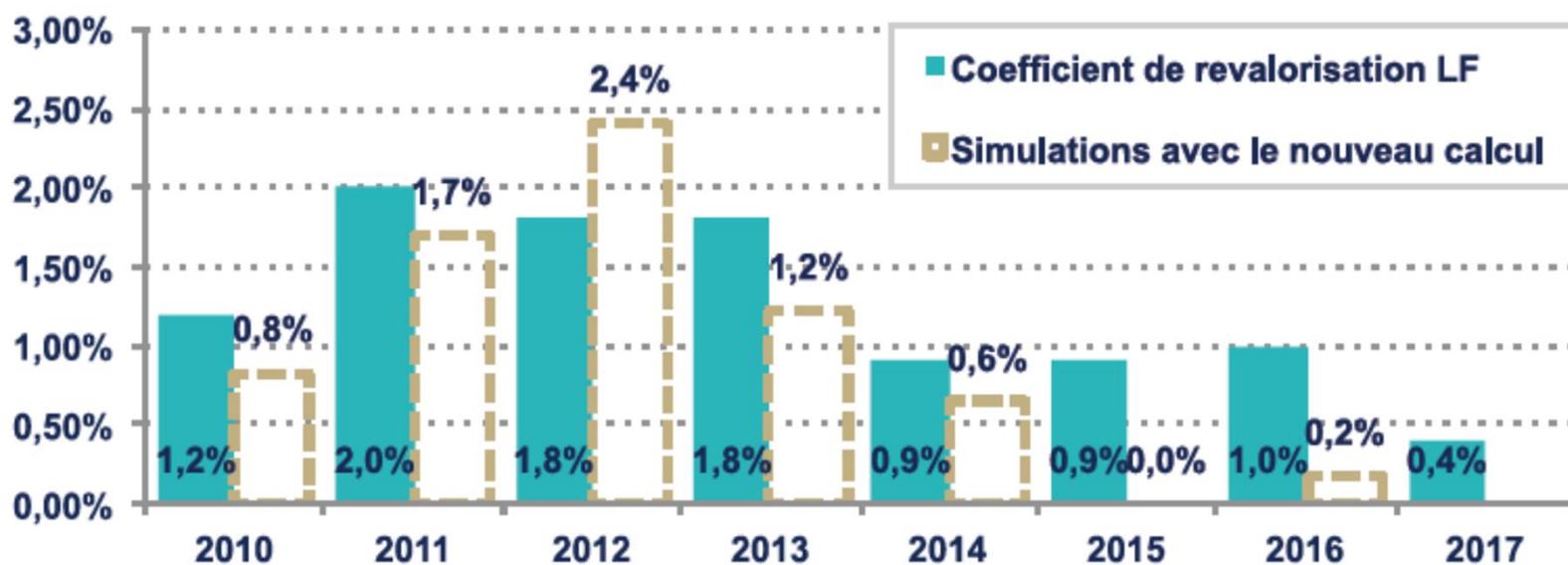
Jusqu'en 2017: inflation prévisionnelle LF → soit **0,4 % pour 2017** (contre 1% en 2016)

A compter de 2018: inflation constatée

## Les principales dispositions des lois de finances rectificative pour 2016 et initiale pour 2017

### 5/ la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité

Coefficient de revalorisation des bases adopté, comparé au nouveau mode de calcul



Source : Finance Active



*Les principales dispositions des lois de finances rectificative pour 2016 et initiale pour 2017*

6/ minoration des allocations compensatrices

Financement de la progression des dotations de péréquation (DSU, DSR)

Financement des majorations de DGF (population, évolution de la carte intercommunale)

Financement des dispositions liées à la DGF des communes nouvelles et à celle des CA

via la minoration de 21,5% des allocations compensatrices de fiscalité



## *Le contexte local*

Exercice 2017: 1<sup>ère</sup> année d'exercice par la CU des compétences voirie et eau et assainissement

Dissolution des syndicats en matière d'eau et d'assainissement essentiellement

Restitution de compétences aux communes (police intercommunale, busphone et navette bleue)

→ Périmètre budgétaire modifié en profondeur

→ Transferts importants de personnel





## *Le contexte local*

Lancement du projet de territoire et confirmation de la notion d'intérêt communautaire

→ transferts de compétences Villes ↔ CU possibles au 31 décembre 2017  
(au plus tard)

# **Orientations 2017: budget principal**

# Orientations globales pluriannuelles

Dégager des marges de manœuvres pour disposer d'un autofinancement concourant à la maîtrise de l'endettement....



## Recettes:

- Possibilité de recourir au levier fiscal
- Optimisation des ressources fiscales
- Optimisation des redevances

## Dépenses:

- Analyse des budgets
- Recherche systématique d'optimisation de la dépense
- Rationalisation de l'exercice des compétences

## Dette:

- Optimisation des frais financiers sur la dette déjà existante
- Recours à des produits financièrement intéressants
- Volonté pour ne pas obérer l'avenir

... pour investir massivement sur le territoire et soutenir l'activité

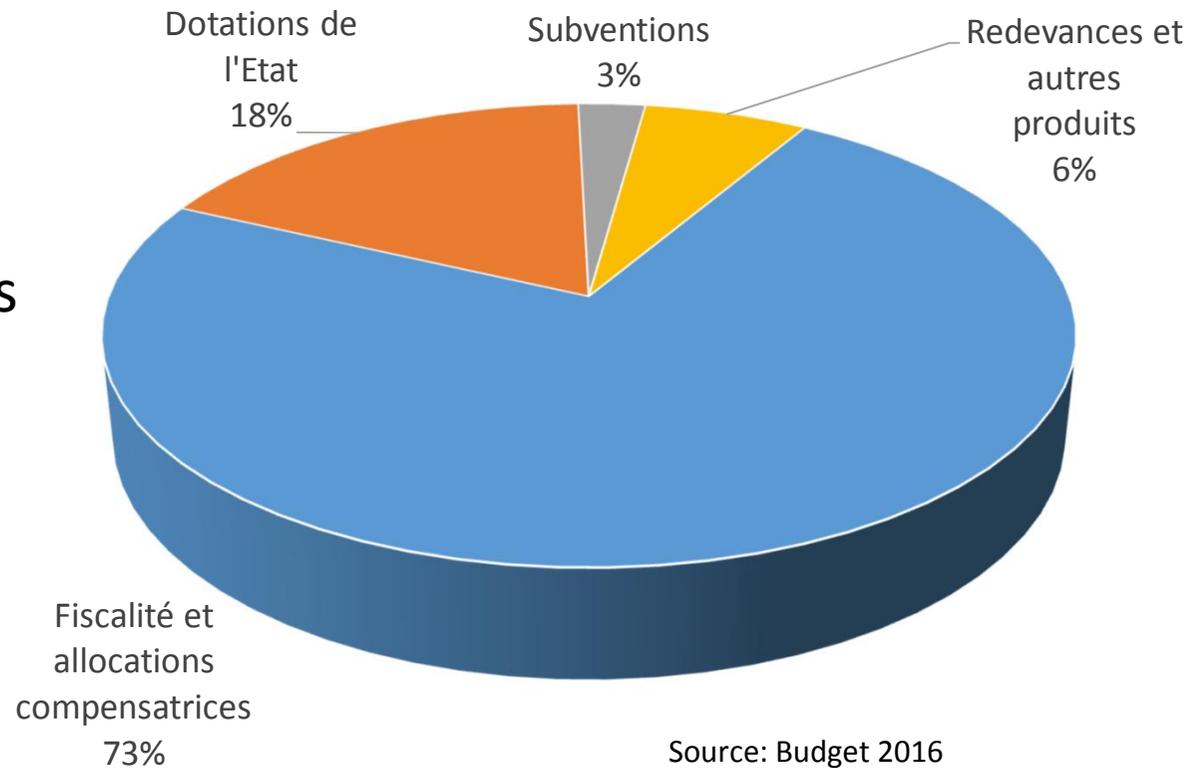


# Ressources de fonctionnement

# Recettes de fonctionnement

Les principales ressources Communautaires sont :

- Fiscalité levée sur le territoire
- Dotations de l'Etat
- Subventions de fonctionnement
- Redevances et produits des services



Source: Budget 2016

# La fiscalité ménages: la TH

## Bases

LFI 2017: revalorisation forfaitaire des bases: 0,4%

Hypothèse prudente d'évolution physique des bases: 0,5 %

→ bases supplémentaires prévisionnelles : 5,6M€

Produit supplémentaire estimé: + 0,40 M€



## Taux

Rappel du taux voté en 2016: 7,62%

Hypothèse: + 1 % sur le taux se traduit par un produit supplémentaire (à base constante) de: 490 000 €

# La fiscalité économique: la CFE

## Bases

LFI 2017: revalorisation forfaitaire des bases: 0,4%

Hypothèse prudente d'évolution physique des bases: 0,5 %

Application de nouvelles bases minimum

→ bases supplémentaires prévisionnelles: 1,8 M€



## Taux

Rappel du taux voté en 2016: 24,36%

Durée d'harmonisation des taux de 5 ans

Proposition de taux: 25,27 %  
conformément aux orientations prises lors de la préfiguration

Produit supplémentaire total estimé : 1,9 M€  
Effet base: 0,4 M€ + Effet taux: 1,5 M€

# La fiscalité économique: les autres ressources

En millions d'euros	Orientations 2017	Evolution prévisionnelle
CVAE	24,69	9,00 %
TASCOM	3,87	3,88 %
IFER	5,82	1,00 %



# La fiscalité : les allocations compensatrices (DCRTP comprise)

Minoration par la LFI pour 2017 des allocations compensatrices: 21,5 %

Orientations 2017: 6 530 000 €

→ propositions de baisse de 6% (à périmètre constant)

# Le financement de la compétence déchets par la TEOM

L'audit en cours devra déboucher sur 2017 sur des préconisations permettant d'acter une stratégie pluriannuelle tant sur l'exercice de la compétence que sur son financement.



## Bases:

revalorisation forfaitaire des bases:  
0,4%

Hypothèse prudente d'évolution physique des bases: 0,5 %

## Taux:

reconduction des zonages 2016  
maintien des taux votés en 2016

Produit supplémentaire estimé: 0,3 M€



# Les Attributions de compensation négatives

Inscription des montants des AC dues par les Communes en recettes sur la base des AC provisoires 1

Estimation: 8,4 millions d'euros

# Les dotations de l'Etat: la DGF

En M€	2014	2015	2016	2017**	Evolution prévisionnelle
Dotation d'intercommunalité avant CRFP	14,4	17,0*	24,7	24,8	0,40 %
Prélèvement CRFP	- 1,2	- 4,2	- 8,0	- 10,0	25,00 %
Dotation de compensation	30,1 (hors CCCV)	29,4 (hors CCCV)	29,9	29,0	- 3,01 %
<b>DGF totale</b>	<b>43,3</b>	<b>42,2</b>	<b>46,6</b>	<b>43,8</b>	<b>- 6,01 %</b>



\*Changement de forme juridique de la PAC

\*\* estimation



# Les redevances et les produits issus de la gestion de nos équipements

Il est proposé une **reconduction des tarifs** actuellement en vigueur dans l'attente de la définition de l'intérêt communautaire et de la définition d'une politique sectorielle communautaire

Intégration des redevances d'occupation du domaine public

# Les subventions à percevoir

Il est envisagé un ajustement des inscriptions de subventions à percevoir, en lien avec la typologie des subventions 2016.

Hormis cela, le soutien apporté par nos partenaires dans le cadre du co-financement des compétences culturelles, sportives, emploi, petite enfance est maintenu

Evaluation à 5,88 M€

# Synthèse des ressources de fonctionnement

En millions d'euros	Crédits ouverts 2016	Orientations 2017
Fiscalité et allocations compensatrices	192,82	198,00
<i>dont AC</i>	<i>6,70</i>	<i>8,40</i>
Dotation de l'Etat	46,65	43,80
Subventions à percevoir	6,88	5,88
Redevances et autres produits	16,85	15,01
<i>dont RODP</i>		<i>1,00</i>
<b>Recettes réelles</b>	<b>263,20</b>	<b>262,69</b>

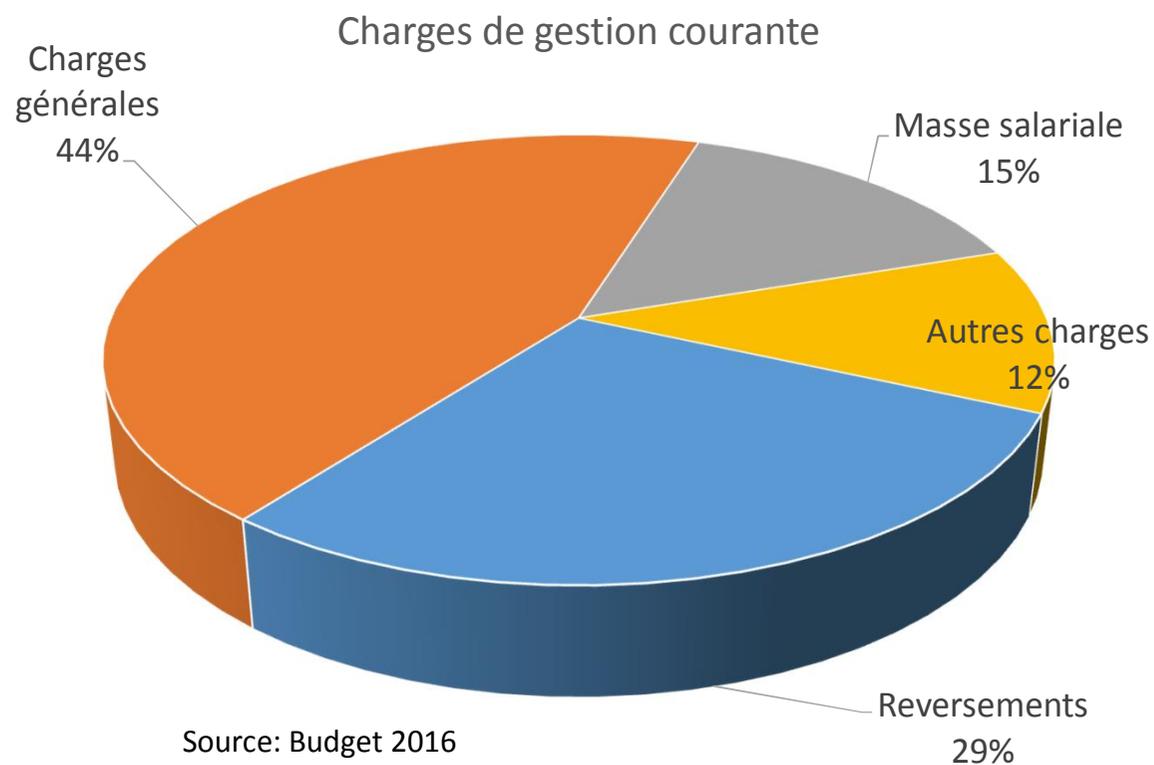


# Charges de fonctionnement

# Dépenses de fonctionnement

Principales dépenses Communautaires:

- Reversements
- Charges à caractère général
- Masse salariale
- Autres charges



# Les charges à caractère général

Changement de périmètre par rapport au BP 2016

Intégration des charges liées à l'exercice de la compétence voirie au vu des évaluations réalisées imputées sur ce chapitre: 15 M€ (+8 M€ en masse salariale)

Engagement d'un travail de réduction des dépenses dans le cadre d'une meilleure définition des besoins et d'une optimisation des achats pour disposer d'un autofinancement permettant de limiter le recours à l'emprunt



Objectif : stabilité par rapport au CA 2016 → objectif chiffré: 97,2 M€



# Les reversements

2 types de reversements:

l'AC et la DSC dans le cadre des relations financières avec les Communes

le FPIC, instrument de péréquation horizontale

# Les relations financières avec les Communes: l'AC

Proposition d'AC provisoires 1 intégrant une évaluation des charges « voirie » au travers de coûts moyens annualisés → AC prévisionnelle à reverser: 63,8 M€

En attente d'information sur l'affectation comptable de la retenue sur AC liée à l'investissement

Nouvelles évaluations à intervenir en cas de transfert de charges en lien avec l'intérêt communautaire



# Les relations financières avec les Communes: la DSC

Montant défini dans le cadre du mandat: 1 M€

Critères de répartition fixés par délibération du 23 juin 2016

→ Objectif: maintenir la solidarité territoriale tout en respectant les équilibres financiers de la Communauté



# Le FPIC, instrument de péréquation horizontale

Enveloppe nationale maintenue à 1 milliard d'euros

Incertitudes liées aux fusions d'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Prise en charge par la CU de la contribution des communes bénéficiaires de la DSU cible et de celle des 2500 communes éligibles à la DSR cible

Prise en charge par la CU d'une part de contribution des communes contributrices au FSRIF

**Estimation:** 4, 8 M€ soit une évolution de + 21 % par rapport au prélèvement 2016



# Le FPIC, instrument de péréquation horizontale

## Historique des reversements

en M€	2015	2016	Estimation 2017
6 anciens ensembles intercommunaux	11,40		
CU		3,97	4,80



# La masse salariale

Changement de périmètre par rapport à 2016:

Restitution de la compétence police (-0,80 M€)

Intégration de près de 250 agents dans le cadre de l'exercice des compétences (voirie essentiellement) au 1<sup>er</sup> janvier 2017

→ **évaluation des charges : 8 M€** (montant inclus dans les évaluations de charges de voirie et financé via les Attributions de Compensation)

# La masse salariale

Intégration de plusieurs éléments par rapport à 2016:

## Evolution de la réglementation:

- augmentation du point d'indice (juillet 2016 et février 2017) en année pleine
- mise en place d'un nouveau régime indemnitaire

## Evolution intrinsèque:

- glissement vieillesse technicité (avancement, promotion)

→ évaluation des charges supplémentaires (périmètre constant): 5,00 % soit 1,8 M€

# La masse salariale

## Etat des effectifs:

Statut	ETP
Titulaire	279
Contractuel	676
<b>TOTAL</b>	<b>955</b>

Catégorie	ETP
Catégorie A	220
Catégorie B	179
Catégorie C	556

## Évolution des effectifs en fonction de:

- la montée en puissance de la Communauté Urbaine
- des transferts de compétences et donc de moyens en lien avec le périmètre de l'intérêt communautaire

# La masse salariale

Le temps de travail:

harmonisation des temps  
de travail

Fonctions	Congés annuels	Durée quotidienne du travail	Jours ART	Horaires quotidiens théoriques	Durée hebdomadaire du travail
<b>Emplois fonctionnels</b>	25 + 2 jours de fractionnement maximum	39h	22 (23 - 1 au titre de la journée de solidarité)	7h48	Horaires déterminés en fonction des contraintes professionnelles
Directeurs					
Secrétaires généraux					
Responsables de pôle, de service, de projet, de secteur d'intervention ou d'équipement					
Chargés de mission					
Chefs de projet					
Encadrants intermédiaires					
<b>Assistants de direction</b>	25 + 2 jours de fractionnement maximum	38h	17 (18 - 1 au titre de la journée de solidarité)	7h36	Horaires déterminés en fonction des contraintes professionnelles et validés par la hiérarchie
Agents opérationnels/gestionnaires					
Equipes de terrain					
Chefs d'équipe					
<b>Agents de voirie</b>	25 + 2 jours de fractionnement maximum	37h30	14 (15 - 1 au titre de la journée de solidarité)	7h30	Chaque direction définira les horaires en fonction de l'organisation et des plannings de leurs services
Agents de propreté					
Agents des espaces verts					



# La masse salariale

Le régime indemnitaire :

Mise en œuvre en 2017 du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

2 parts:

**Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise**: montant socle (en fonction du positionnement) et montant modulable (en fonction de l'expérience professionnelle)

**Complément Indemnitaire Annuel**: versement facultatif – lien avec l'engagement professionnel et la manière de servir



# Les autres charges de gestion courante

## Les subventions aux associations:

- Maintien de l'enveloppe globale ouverte au budget 2016

- Engagement d'une réflexion sur les modalités d'attributions (critères) et contrôle des associations

- Poursuite du soutien logistique des associations

- Attribution dans le cadre du BP 2017

Enveloppe: 6,8 M€



# Les autres charges de gestion courante

## Les indemnités d'élus :

impact de l'évolution du point d'indice sur les indemnités d'élus

## Les subventions aux BA:

- immobilier d'entreprises:

modification de périmètre: intégration des locaux économiques des

Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017

- activités culturelles

# Synthèse des charges de fonctionnement

En millions d'euros	Crédits ouverts 2016	Orientations 2017
Charges générales	112,52	97,20
<i>dont voirie (convention de gestion en 2016 / cout moyen annualisé en 2017)</i>	21,5	15,0
Reversements	72,96	69,97
<i>dont AC</i>	66,61	63,8
Masse salariale	37,90	45,00
<i>dont compétence voirie</i>		8,00
Autres charges	30,90	31,89
<b>Dépenses réelles (hors intérêt)</b>	<b>254,28</b>	<b>244,06</b>





# Dette

# Endettement du budget principal

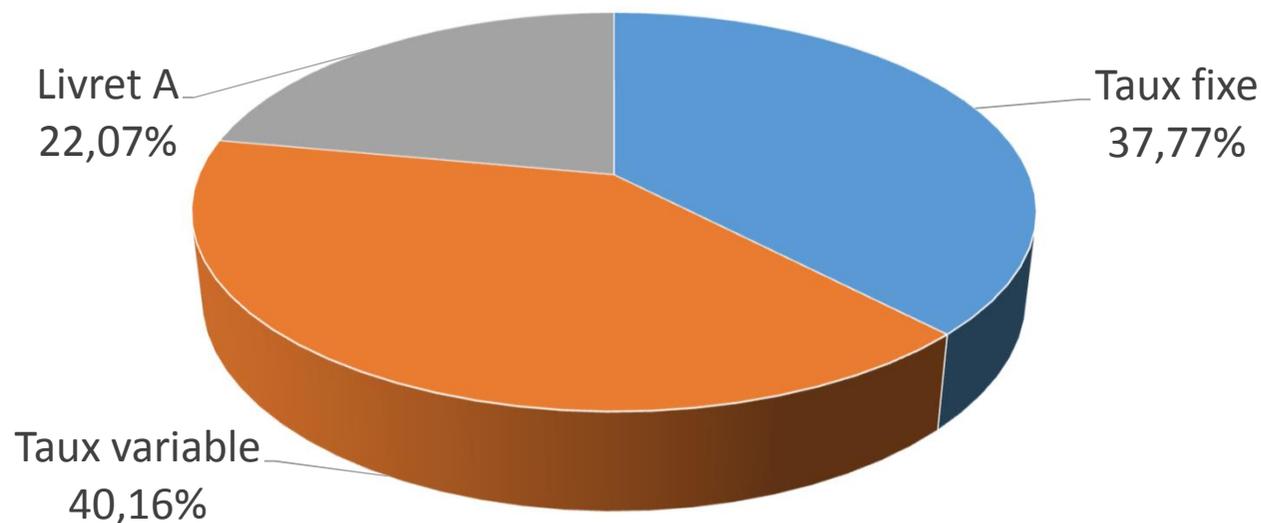
Caractéristiques principales:

Encours: 47,75 M€ - intérêts 2017: 1,2 M€ / capital: 4,45 M€

Taux moyen: 2,37 %

Durée de vie résiduelle: 14,66 ans / durée de vie moyenne: 8,07 ans

Répartition de l'encours:





# Présentation de la dette du budget principal

Modification de l'encours de dette par intégration de la dette communale affectée à 100% à l'exercice de la compétence voirie

Estimation:

charges d'intérêt supplémentaires: 0,30 M€

remboursement du capital de la dette supplémentaire: 0,55 M€

Données à ajuster en fonction de la reprise effective des contrats de prêt



# Endettement du budget principal

Éléments à noter:

1/ remboursement d'un emprunt in fine en 2017 de 1,25 M€ (souscription en 2014)

2/ prêts de 30 M€ contractés fin 2016 à des conditions très avantageuses (taux fixes auprès de 2 organismes bancaires)

Objectif: optimisation des frais financiers



# Epargne dégagée

# Evolution de l'épargne prévisionnelle

en millions d'euros	Budget primitif 2016	Orientations 2017
Recettes réelles de fonctionnement	257,88	262,69
Dépenses réelles de fonctionnement	246,25	245,56
Epargne brute	11,63	17,13
Remboursement du capital de la dette	3,17	5,00
Epargne nette	8,46	12,13



# Investissement



# Dépenses d'Investissement

L'année 2017 sera centrée sur la définition du projet de territoire qui dégagera les grandes orientations d'aménagement pour les années à venir. Ce projet de territoire pourra ensuite se décliner au sein d'une Programmation Pluriannuelle d'investissement structurée.

Pour 2017, des premières priorités sont dégagées afin de lancer des réalisations concrètes sur l'ensemble du territoire. A cet effet, des enveloppes sont déterminées par domaine d'intervention.

# Dépenses d'Investissement



Les axes dégagés portent sur:

- “ La réalisation d’opérations de voirie de qualité favorisant le développement du réseau, la fluidité du trafic routier et la sécurité des usagers dans le respect de l’environnement et du cadre de vie
- “ Le développement économique par l’aménagement de nouveaux sites d’accueil de nouvelles entreprises et d’amélioration de sites existants
- “ La poursuite des projets visant à l’amélioration des déplacements par la réalisation d’opérations de mobilité équilibrés sur le territoire



# Dépenses d'Investissement

Les axes dégagés portent sur :

- “ Une stratégie d'amélioration de l'habitat fondée sur des logements de qualité et répartis de manière équilibré sur le territoire
- “ La poursuite du traitement des déchets respectueux de notre environnement
- “ Des aménagements urbains facteurs d'amélioration de la qualité de vie
- “ Une politique de la ville volontariste et d'équité sociale
- “ Des équipements culturels et sportifs accessibles à tous

# Dépenses d'Investissement

Une première ventilation budgétaire pourrait être ainsi proposée:

- Voirie communautaire: 30 M''
- Autres: 40 M''

Montant prévisionnel: 70 M''



## Dépenses d'investissement

Dans ce cadre, l'exercice 2017 verra se terminer des projets lancés en 2016 et fera l'objet de nombreux nouveaux projets déclinés selon les priorités dégagées

Aussi, afin de poursuivre le partenariat actif avec les communes et plus particulièrement afin de soutenir les projets communaux, il sera mis en œuvre des fonds de concours à destination des communes de moins de 5 000 habitants tels qu'instaurés par délibération du 29 septembre 2016

# Recettes d'investissement

Dotations et taxes: 11 M€

FCTVA: 8 M€

Taxe d'aménagement: 3 M€

Subventions:

programme départemental de voirie (2 M€ pour 2017)

recherche de financement, notamment au travers des contrats départementaux et régionaux et des programmes européens



## Financement de l'Investissement

Avec un autofinancement autour de 12M", et des recettes provenant de nos partenaires, l'équilibre de la section d'investissement sera atteint avec une enveloppe de emprunt maximale de 36 M", permettant ainsi de maîtriser le endettement de la structure et de conserver des marges de manœuvre pour les projets identifiés par le projet de territoire.

# **Orientations 2017**

## **Budgets annexes et budgets Eau potable et Assainissement**



## Contexte

Evolution du périmètre des budgets annexes eau et assainissement:

- intégration des budgets communaux
- intégration des budgets des syndicats dissous ou pour lesquels les communes de la CU se retirent

Pour l'eau potable: intégration de 19 budgets (12 communes et 7 syndicaux)

Pour l'assainissement: intégration de 29 budgets (21 communes et 8 syndicaux)

Maintien de la dissociation des budgets annexes et des budgets régies à autonomie financière

# La section d'exploitation

## Ressources

Redevances payés par l'utilisateur:  
reconduction de l'ensemble des redevances pour l'exercice 2017

Estimation du produit des redevances assainissement: 22 M€

eau: 3,9 M€



## Charges

Consolidation des charges des budgets intégrés

Reconduction du niveau global des charges, soit :

environ 15,5 M€ pour l'assainissement

Environ 3,4 M€ pour l'eau



## La section d'investissement

- “ Programmation des investissements à caler en fonction des projets lancés et des priorités règlementaires:
  - “ STEP des Mureaux: 23 M€ HT / subventions: 7 M€
  - “ Réseaux afférents: 8,5 M€ HT / subventions: 3,4 M€

# **Orientations 2017**

## **Budget annexe Immobilier d'Entreprises**



## Contexte

Evolution du périmètre:

- intégration des immobiliers gérés par les Communes

Engagement d'une réflexion sur l'optimisation de la gestion immobilière (modes de gestion (gestion directe ou gestion déléguée à un tiers) des bâtiments - modèle économique)

Non reconduction des baux pour les locataires de l'hôtel d'entreprises de Triel → objectif: désaffectation du bâtiment

Financement du budget annexe via une subvention d'équilibre du Budget principal

# **Orientations 2017**

## **Budget annexe Activités culturelles**



# Orientations

Maintien et développement des programmations de qualité, accessibles au plus grand nombre

Financement par une subvention exceptionnelle du Budget Principal

Travaux de gros entretien

# **Orientations 2017**

## **Budget annexe Zones d'aménagement**



Poursuite des opérations de aménagement sur les:  
zone de Bures-Morainvilliers  
zone des Gravieres